

SÉANCE DU 05.07.2024

Tous les votes de cette séance, à l'exception des points 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.6, 8.5 et 11.1 ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre : Marc RIES ;

Échevines :

Marie-Claire RUPPERT,
Sylvette SCHMIT-WEIGEL ;

Conseillers :

Claude BODEN,
Marc BOSSELER,
Reinhold DAHLEM,
Hugo DA COSTA,
Fernande KLARES-GOERGEN,
Patrick LAMHÈNE,
Jean-Pierre MEISCH,
Olafur SIGURDSSON ;

Secrétaire communal :

Steph HOFFARTH.

Deutsche Übersetzung:
Lëtzebuergesch Iwwersetzung:



Séance publique (1 point) :

1. AFFAIRES DE PERSONNEL :

1.1 Approbation du contrat collectif pour salariés de la commune de Betzdorf.

Le conseil communal approuve le contrat collectif pour salariés de la commune de Betzdorf pour la période du 01.08.2024 jusqu'au 31.07.2027, lequel a été présenté en détail lors de la séance de travail de ce jour.

Le collège échevinal, le syndicat OGBL et la délégation des salariés ont élaboré ce contrat collectif lors de différentes entrevues.

Séance à huis clos (1 point) :

A. AFFAIRES DE PERSONNEL :

a. Démission volontaire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1.

Le conseil communal décide d'accorder la démission honorable de ses fonctions à un fonctionnaire communal, ceci avec effet au 1er septembre 2024.

Séance publique (53 points) :

2. CONSEIL COMMUNAL :

2.1 Information concernant la démission des fonctions de conseiller communal.

Le bourgmestre informe que le Ministre des affaires intérieures a accepté la démission de Madame Sylvette SCHMIT-WEIGEL du mandat de conseiller communal de la commune de Betzdorf en date du 4 juin 2024.

Madame Lynn ZOVILÉ est appelée par le Ministre des affaires intérieures à achever le terme du conseiller dont le siège est devenu vacant. La prestation du serment d'assermentation a été faite en date du 14 juin 2024.

2.2 Formation du tableau de préséance des membres du conseil communal réglant l'ordre d'ancienneté de service des conseillers.

Suite à la démission de Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL et la nomination de Mme Lynn ZOVILÉ en tant que nouveau conseiller, le conseil communal a procédé à la formation du nouveau tableau de préséance.

2.3 Décision de principe concernant la création d'un centre de ressources permanent ouvert au public au « Muertendall » à Grevenmacher.

Suite à la présentation des futurs plans d'extension du syndicat SIGRE, le conseil communal approuve la décision de principe.

3. KLIMA PAKT TEAM :

3.1 Remplacement d'un membre.

Le collège échevinal décide à l'unanimité de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par M. Olafur SIGURDSSON.

4. REMPLACEMENT DE PLUSIEURS DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

4.1 Syndicat SICEC.

Candidatures : Lynn ZOVILÉ, Hugo DA COSTA
Le collège échevinal décide avec 6 voix pour et 5 voix contre de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par Mme Lynn ZOVILÉ.

4.2 Syndicat SIAEG.

Candidatures : Lynn ZOVILÉ, Hugo DA COSTA
Le collège échevinal décide avec 6 voix pour et 5 voix contre de remplacer M. Olafur SIGURDSSON par Mme Lynn ZOVILÉ.

5. REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX DANS DIVERSES ASSOCIATIONS :

5.1 Comité de pilotage Natura 2000 Moselle, Syr et Luxembourg Est-Mousel (COPIL).

Candidatures : Lynn ZOVILÉ, Jim MEISCH
Le collège échevinal décide avec 6 voix pour et 5 voix contre de remplacer M. Olafur SIGURSSON par Mme Lynn ZOVILÉ.

5.2 Klima-Bündnis Lëtzebuerg.

Candidatures : Olafur SIGURDSSON, Marc BOSSELER
Le collège échevinal décide avec 6 voix pour et 5 voix contre de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par M. Olafur SIGURDSSON.

5.3 Groupe d'action locale Leader Miselerland.

Candidatures : Olafur SIGURDSSON, Fernande KLARES-GOERGEN
Le collège échevinal décide avec 6 voix pour et 5 voix contre de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par M. Olafur SIGURDSSON.

5.4 Syrdall Heem asbl (conseil d'administration).

Candidatures : Marc RIES, Patrick LAMHÈNE
Le collège échevinal décide avec 6 voix pour

et 5 voix contre de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par M. Marc RIES.

5.5 Club Senior Syrdall.

Candidature : Marc RIES
Le collège échevinal décide à l'unanimité de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par M. Marc RIES.

5.6 Commission de surveillance du Centre Intégré pour Personnes Âgées à Niederanven.

Candidature : Claude BODEN
Le collège échevinal décide avec 10 voix pour et 1 abstention de remplacer Mme Sylvette SCHMIT-WEIGEL par M. Claude BODEN.

6. AFFAIRES DE PERSONNEL :

6.1. Secrétariat communa :

6.1.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal.

Suite à la démission d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, le conseil communal décide de procéder à la création d'un poste de fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement A1.

6.2. Service technique :

6.2.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique.

Le conseil communal décide de procéder à la création d'un poste de fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement A2.

6.2.2. Création d'un poste d'employé communal, relevant du groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique.

Le conseil communal décide de procéder à la création d'un poste d'employé communal relevant du groupe de traitement A2.

6.3. Equipes communales :

6.3.1. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle, relevant de la carrière B, pour les besoins du service technique.

Le conseil communal décide de procéder à la création d'un poste de salarié à tâche manuelle, relevant de la carrière B, pour les besoins du

service technique.

7. BUDGET ET FINANCES :

7.1. Approbation de recettes.

Le conseil communal approuve les recettes énumérées ci-après:

	en € (EUR)
1 – 1/411/161000/99001	
Part. minist. Agric. Frais constr. chem. Rur.	16.431,18
2 – 1/690/161000/99001	
Subside de l'Etat pour la construction d'un ensemble de logements à Mensdorf	20.320,76
3 – 2/322/705100/99001	
Production d'énergie électrique par l'installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment des sapeurs-pompiers à Rothoicht	1.607,60
4 – 2/412/702200/99001	
Vente de bois	26.709,07
5 – 2/532/705100/99001	
Production d'énergie électrique par l'installation photovoltaïque sur le site Rothoicht	6.004,73
6 – 2/542/744710/99001	
Subside de l'Etat prévu par le Pacte Nature	37.434,79
7 – 2/627/705000/99001	
Production d'énergie électrique par l'installation photovoltaïque sur le toit du hall du service technique à Berg	7.766,80
8 – 2/821/705100/99002	
Production d'énergie électrique par l'installation photovoltaïque sur le toit du hall sportif à Roodt/Syre	4.892,27
9 – 2/821/705100/99003	
Production d'énergie électrique par l'installation photovoltaïque sur le hall de tennis	2.224,78
10 – 2/832/705300/99001	
Recettes diverses	8.185,01
TOTAL	131.576,99

7.2. Approbation des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2023.

Le conseil communal approuve l'état des res-

tants pour l'exercice 2023, au montant de 21.205,46 € (2022 : 13.861,46 €) au service ordinaire et 809.422,00 € au service extraordinaire. Le conseil communal donne décharge au montant de 180,00 €, suite à la demande argumentée du receveur communal.

7.3. Décision de principe quant à l'attribution d'un don dans le cadre du concert « Luxembourg Philharmonia » au Syrkus à Roodt/Syre, au profit de l'association « Médecins du Monde ».

Le conseil communal décide d'attribuer un don à l'association « Médecins du Monde », au montant des entrées perçues lors du concert de bienfaisance de l'association « Luxembourg Philharmonia » en date du 7 juillet 2024 au SYRKUS à Roodt/Syre. Le montant sera présenté dans le cadre de « Betzder hëlleft » à la fin de l'année.

7.4. Approbation d'un subside extraordinaire aux associations locales.

Le conseil communal approuve d'attribuer pour l'année 2023 un subside extraordinaire au montant total de 28.802,28 € aux associations locales. Un subside qui se compose de la manière suivante:

	Montant alloué 2023
Chorale Ste Cécile Mensdorf	1.199,21 €
DT SYRA Ouljen	3.442,18 €
DT Roodt/Syre	15.138,28 €
Menster Musek	2.573,01 €
Ouljer Musek	4.476,40 €
Amicale Associations Mensdorf	328,20 €
APEEP	1.645,00 €
Total	28.802,28 €

8. DEVIS :

8.1. Installation de capteurs solaires photovoltaïques – Toiture du hall du service technique à Berg (devis supplémentaire).

Le conseil communal approuve le devis supplémentaire, concernant l'installation de capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture du hall du service technique à Berg, au montant de 30.000 €.



8.2. Mise en place d'une sculpture dans le rond-point sur la NI à Mensdorf (nouveau devis).

Le conseil communal approuve un nouveau devis, concernant la mise en place d'une sculpture dans le rond-point sur la NI à Mensdorf, au montant de 10.000 €.

8.3. Mesures de protection individuelles de bâtiments contre les crues .

8.3.1. Approbation de la diminution d'un crédit (4/612/221312/18019).

Afin de pouvoir voter le nouveau devis sous 8.3.3., le conseil communal approuve la diminution du crédit 4/612/221312/18019, intitulé « Revalorisation du site de l'ancienne école à Betzdorf – Frais de construction », d'un montant de 90.000 €.

8.3.2. Approbation d'un nouveau crédit et création d'un nouvel article (4/550/211000/24031).

Suite à la diminution de l'article sous 8.3.1., le conseil communal approuve la création d'un nouvel article 4/550/211000/24031, intitulé « Mesures de protection individuelles de bâtiments contre les crues » et d'un crédit au montant de 90.000 €.

8.3.3. Approbation d'un nouveau devis.

Finalement, le conseil communal approuve un nouveau devis, concernant les mesures de protection individuelles de bâtiments contre les crues, au montant de 90.000 €.

8.4. Transformation du CDI en CDM au campus scolaire à Roodt/Syre.

8.4.1. Approbation de la diminution d'un crédit (4/612/221312/18019).

Afin de pouvoir voter le devis supplémentaire sous 8.4.4., le conseil communal approuve la diminution du crédit 4/612/221312/18019, intitulé « Revalorisation du site de l'ancienne école à Betzdorf – Frais de construction », d'un montant de 650.000 €.

8.4.2. Approbation d'un crédit supplémentaire (4/910/211000/24010).

Suite à la diminution de l'article sous 8.4.1., le conseil communal approuve le crédit

supplémentaire à l'article 4/910/211000/24010, intitulé « Transformation du CDI en CDM au campus scolaire à Roodt/Syre – Frais d'études », au montant de 134.000 €.

8.4.3. Approbation d'un nouveau crédit et création d'un nouvel article (4/910/221312/24010).

Le conseil communal approuve la création d'un nouvel article 4/910/221312/24010 « Transformation du CDI en CDM au campus scolaire à Roodt/Syre – Frais de construction » et un crédit au montant de 516.000 €. Ce montant est suffisant pour réaliser les travaux au cours de l'année 2024.

8.4.4. Approbation d'un devis supplémentaire.

Finalement, le conseil communal approuve un devis supplémentaire, concernant la transformation du CDI en CDM au campus scolaire à Roodt/Syre, au montant de 1.560.000 €.

8.5. Transformation et extension de l'ancien presbytère de Mensdorf en logements subventionnés (devis supplémentaire).

Le conseil communal approuve avec 8 voix pour et 3 voix contre (déi gréng – BOSSELER, KLARES-GOERGEN, MEISCH) un devis supplémentaire, concernant la transformation et extension de l'ancien presbytère de Mensdorf en logements subventionnés, au montant de 695.000 €.



9. DÉCOMPTES DE TRAVAUX EXTRAORDINAIRES :

9.1. Construction d'un hall de tennis.

Le conseil communal approuve le décompte pour travaux extraordinaires en question :

- Total des dépenses approuvées :	2.820.000,00 €
- Total de la dépense effective :	2.626.139,73 €

10. ACTES DE VENTE, D'ÉCHANGE ET D'ACQUISITION :

10.1. Acquisition d'un chemin d'exploitation (cadastre de Mensdorf) au lieu-dit « rue Sauerwiss ».

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition d'un chemin d'exploitation, parcelle cadastrale no 1566/5091 (4,50 ares).

10.2. Cession gratuite de terrains (cadastre de Roodt/Syre) au lieu-dit « rue de Mensdorf ».

Le conseil communal approuve l'acte de cession gratuite de parcelles cadastrales d'une superficie de 0,96 ares.

10.3. Acquisition d'un terrain (cadastre de Mensdorf) au lieu-dit « bei der Koihlesbach ».

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition d'une parcelle cadastrale d'une superficie de 29 ares.

10.4. Acquisition de terrains (cadastre de Betzdorf) au lieu-dit « auf dem Lannberg ».

Le conseil communal approuve l'acte d'acquisition de parcelles cadastrales d'une superficie de 120,27 ares.

11. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

11.1. Mise en place d'un « Kannergemengerot ».

Le conseil communal approuve avec 8 voix pour et 3 voix contre (déi gréng – BOSSELER, KLARES-GOERGEN, MEISCH) le projet « Kannergemengerot ».

Le projet du KANNERGEMENGEROT de la Commune de Betzdorf est une initiative collaborative entre le Conseil communal, la Maison relais et l'école fondamentale « Am Stengert » et fait partie intégrante du plan d'encadrement périscolaire (PEP). L'objectif principal est de sensibiliser les participants à la vie démocratique et à la citoyenneté, de leur faire découvrir le fonctionnement d'une mairie, et de les encourager à participer activement à la vie communautaire.

11.2. Fixation d'un règlement concernant l'attribution de primes pour étudiants.

Le conseil communal approuve le règlement communal concernant l'attribution de primes pour étudiants suivant :

Pour chaque élève de l'enseignement secondaire classique et secondaire général :

- 100 € pour l'année d'études inscrite
- 200 € pour la réussite de la classe terminale
- 100 € supplémentaire par année pour les parcours scolaires ne se terminant pas après 7 années d'études

Pour les étudiant(e)s suivant des « études supérieures » selon le procès de Bologna (Bachelor ou Master) :

- 750 € pour le diplôme de Bachelor
- 500 € pour le diplôme d'un Master
- 500 € pour études supérieures BTS
- 500 € pour l'obtention d'un doctorat

11.3. Fixation de la taxe à payer pour la location des chalets communaux.

Le conseil communal fixe la taxe à payer pour la location des chalets communaux à 40 € par chalet par jour.

11.4. Fixation du prix d'entrée lors du concert « Luxembourg Philharmonia » au Syrkus à Roodt/Syre.

Le conseil communal fixe les prix d'entrée lors du concert « Luxembourg Philharmonia » au Syrkus à Roodt/Syre comme suit :

	Prévente	Vente au guichet
Membres	12 €	19 €
Visiteurs	16 €	19 €
Enfants et personnes à mobilité réduite	9 €	12 €

11.5. Dénomination de la « rue Sauerwiss » à Mensdorf.

Le conseil communal, ayant procédé à l'acquisition du chemin d'exploitation sous 10.1., décide de nommer le chemin « rue Sauerwiss ».

11.6. Confirmation de plusieurs règlements d'urgence de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivants :

- Travaux de remise en état d'une façade à Mensdorf, rue de l'Eglise
- Travaux d'infrastructure pour le PAP SNHBM dans la rue « A Millesch » à Roodt/Syre
- « Betzfield 2024 » à Roodt/Syre
- « Quetschekiermes » à Mensdorf
- « Vizfest » à Olingen

12. CONVENTIONS :

12.1. Convention 2024 – Office Social CENTREST.

Le conseil communal approuve la convention 2024. La convention prévoit, entre autres, le financement du personnel de l'Office social du Centrest à raison de 50%/50% par l'Etat et

les communes à raison du ratio de 1,5 assistant social ou d'hygiène sociale sur 6.000 habitants et 0,75 poste administratif sur 6.000 habitants. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2024.

12.2. Mise à disposition d'un bureau à Roodt/Syre – Office social CENTREST.

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 3 mai 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins et l'Office Social du Centrest, concernant la mise à disposition d'une salle de classe sise à 20, route de Luxembourg, L-6910 Roodt/Syre (ancienne école fondamentale), ceci pour l'exercice de ses activités.

12.3. Convention 2023 – Jugendhaus asbl.

Le conseil communal approuve la convention entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf et l'organisme gestionnaire « Jugendhaus Gemeng Betzder asbl », concernant le service de rencontre, d'information et d'animation pour Jeunes à Roodt/Syre, gérés par l'association mentionnée ci-avant. L'État et la commune de Betzdorf se partagent les frais courants d'entretien et de gestion et les frais de personnel dont question au chapitre 3 de la convention à raison de 50% chacun. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et est conclue pour la durée d'une année (tacite reconduction d'année en année).

12.4. Avenant 2023 – Jugendhaus asbl.

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention 2023 entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf et l'organisme gestionnaire « Jugendhaus Gemeng Betzder asbl ».

13. CONTRATS :

13.1. Contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement à Olingen.

Le conseil communal approuve le contrat de mise à disposition d'un logement sis 1, rue de Roodt-sur-Syre à Olingen.

13.2. Avenant à un contrat de bail.

Le conseil communal approuve l'avenant au contrat de mise à disposition.

13.3. Mise à disposition concernant le jardin collectif « E Gaart op Haard ».

Le conseil communal approuve la mise à disposition concernant le jardin collectif « E Gaart op Haard » (parcelles no 01, 06, 13, 18, 23 et 26) pour la période du 01/05/2024 au 31/12/2026. La mise à disposition continuera par tacite reconduction d'année en année. Le prix est fixé à 50 € par an.

13.4. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve les contrats de concession de sépulture.

14. DROIT DE PRÉEMPTION :

14.1. Confirmation de l'exercice du droit de préemption concernant des terrains sis au lieu-dit « Auf der Werkspreit » à Mendsdorf.

Le conseil communal confirme la décision du collège échevinal d'exercer le droit de préemption concernant les terrains sis au lieu-dit « auf der Werkspreit » à Mendsdorf, parcelle cadastrale no 2152/5180 (51,15 ares).

Ce droit de préemption est exercé dans le but d'assurer la sauvegarde des habitats et espèces ainsi que du paysage et de la connectivité écologique, la commune envisage de sauvegarder et de valoriser d'avantage le site. La parcelle en question étant dotée d'un verger (biotope protégé national BK_09(B)).



15. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

A. Suivi chantiers

1. Logements « Al Schoul » à Mendsdorf.

Les réceptions des trois bâtiments sont en cours. Le nettoyage final a démarré. Les travaux d'aménagement des alentours sont presque achevés. La mise en place du lettrage des bâtiments est prévue.

2. Logements « Al Schoul » à Betzdorf.

Bloc A : une partie des voiles du sous-sol est bétonnée. Le coffrage de la dalle est en cours.
Bloc B : la dalle au rez-de-chaussée est réalisée.
Bloc C : les voiles des combles sont bétonnés.

Les travaux de cloisons en maçonnerie sont en cours.

Bloc D : le charpentier a démarré les travaux. Les travaux de cloisons en maçonnerie sont en cours.

3. « Ale Pompierbau » à Mendsdorf.

Les fenêtres sont installées. La pré-installation électrique est en cours. Les travaux du HVAC ont débuté.

4. « Dechanthaus » à Betzdorf.

Les travaux de démolitions intérieures sont en cours, les travaux de stabilisation des façades extérieures ont débuté.

5. Crèche à Roodt/Syre.

Tous les murs non-portant en blocs d'argile crue sont achevés. La mise en œuvre de la chape au rez de chaussée est achevée, y inclus le chauffage de sol. Le carreleur a commencé avec ses travaux. La mise en place du chauffage mural est terminée et les premiers essais d'enduit en argile sont réalisés. Les travaux de façade tentent vers leur fin et les travaux concernant les alentours ont démarré.

6. Giratoire au croisement NI/CR187 à Roodt/Syre.

La mise en œuvre de la couche de roulement définitive est prévue pour fin août, début septembre 2024.

7. Train Miniature à Olingen.

Le marquage du tracé est réalisé, les travaux préparatoires pour l'installation des rails ont débuté.

16. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

SIGRE

Monsieur Claude BODEN informe des futurs plans d'extension du site du syndicat SIGRE avec sa structure fixe, telle que déjà présentée lors du point 2.3 de cette séance. De même, il est envisagé d'introduire un système d'accès via code QR avec prise de rendez-vous systématique pour anticiper la formation de files d'attente sur la voie publique durant les périodes de pointe. Il est également envisagé d'introduire un système de pesage des déchets encombrants pour chiffrer le tonnage des résidus et respecter ainsi au mieux le principe du pollueur-payeur ancré dans la loi respective.

SIDERE

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que le syndicat a décidé la réalisation de nouveaux bassins de rétention d'eau pour un montant d'environ 4 mio, car ceci est moins coûteux que de faire réparer les anciens. De même, il informe qu'il est actuellement moins cher d'acheter des

capacités d'eau supplémentaires provenant de Trèves que celles provenant de la SEBES. Il a également été demandé si notre commune disposait d'un système d'alimentation électrique de secours pour maintenir les pompes à eau en état de fonctionnement en cas d'urgence.

CIGR Syrdall

Monsieur Reinhold DAHLEM informe que la cotisation pour les communes membres a doublé de 150.000 à 300.000 €, ceci dû à l'augmentation des coûts fixes. La fiduciaire en charge est en train d'élaborer des propositions de financement pour le futur. La prochaine réunion est fixée au 9 juillet 2024.

HPPA Grevenmacher

Monsieur Reinhold DAHLEM informe de la mise à jour de la liste d'occupation. Actuellement 4 chambres destinées à la mise à disposition de personnes provenant de la commune de Betzdorf, sont libres. Ces chambres sont remises à disposition pour d'autres personnes de la liste d'attente.

Natur-Pakt

Madame Marie-Claire RUPPERT informe qu'en date du 20 juin 2024, l'audit officiel a eu lieu pour évaluer les efforts de la commune de Betzdorf concernant le pacte nature. Le rapport publié le 26 juin 2024 a conclu le résultat final de 53%, ce qui a entamé la remise de la médaille en bronze lors de la journée nationale du pacte nature en date du 28 juin 2024, par le Ministère de l'environnement.

Club Aktiv Plus Syrdall

Madame Marie-Claire RUPPERT informe de la réunion du 22 juin 2024. Il existe des réflexions concernant la future forme juridique de l'association Syrdallheim asbl. Il est envisagé que l'ensemble des activités seront repris par l'acteur social Croix-Rouge.

MEC asbl

Madame Marie-Claire RUPPERT informe de la réunion du 26 juin 2024, durant laquelle le 5e anniversaire du programme super-senior a été fêté à Strassen. Madame RUPPERT rappelle que la commune de Betzdorf dispose de 2 super-seniors et remercie ces bénévoles pour leur engagement.

Comité „Les Jardins du Loup“ / Equisolidaire asbl

Monsieur Marc RIES informe de la réunion du comité « Les Jardins du Loup » durant laquelle il a pu se convaincre, ensemble avec les deux autres bourgmestres, du succès des activités de maraîchage exploitées sur les terrains à Olingen. De même, l'association a proposé d'entretenir les bacs à potagers surélevés situés à Olingen près de l'ancien moulin.

SIDEST

Monsieur Olafur SIGURDSSON informe de la réunion du 5 juin 2024. 4 nouveaux postes ont été créés pour les besoins des services administratifs et techniques. De même, une adaptation concernant les indemnités et jetons de présence a été voté.

COFIL

Monsieur Olafur SIGURDSSON informe qu'il n'a pas pu assister à la réunion du 17 juin 2024 pour des raisons de changements de programme de dernière minute de la part du COFIL.

CLUB AKTIV PLUS an der LOUPESCHT

Madame Fernande KLARES-GOERGEN informe que la nouvelle convention pour l'année 2024 accorde une tâche de 30h/semaine (C4) supplémentaire pour renforcer les services actuels. L'enquête de satisfaction a évoqué que la communication nécessite d'une amélioration pour atteindre les 22.000 personnes de la zone de desserte.

Le déménagement vers le site « nei Mëtt » à Junglinster promet, car ce nouveau site est conforme à la loi d'accessibilité et engendre d'autres aspects bienfaiteurs, tels que par exemple la visibilité, le raccordement aux transports publics et la proximité des commerces.

KLIMABÜNDNIS

Monsieur Marc BOSSELER informe qu'il a remplacé Madame Sylvette SCHMIT-WEIGEL lors de la dernière réunion et qu'une nouvelle édition de la « Klima-Caravane » et de la table ronde avec les entreprises locales sont envisagées. De même, une réunion d'information et d'échange avec les citoyens concernant les différents projets d'énergies renouvelables est planifié pour la rentrée.

17. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGEMSTRE ET ÉCHEVINS.

17.1. Questions des groupements politiques « Déi Gréng » et « Demokratesch Partei » relatives à la décision du conseil communal, réuni en date du 25 mai 2024, concernant la proposition de réaffectation sur la liste 1 pour l'année scolaire 2024/2025.

Le collège échevinal répond à la question des groupements politiques par écrit.

Festivités autour de la fête nationale

Monsieur Jim MEISCH s'informe sur la possibilité d'émettre un listing évoquant toutes les dépenses concernant l'organisation des festivités autour la fête nationale.

Le bourgmestre donne suite à cette demande.

Zone artisanale

Monsieur Jim MEISCH s'informe sur l'échéancier des travaux en vue de la nouvelle zone artisanale (site Rothoicht).

Le bourgmestre répond qu'il a eu une réunion avec les propriétaires et qu'ils sont en train de négocier sur les modalités de participation.

Sites internet SIGI

Monsieur Jim MEISCH s'informe s'il y a des nouvelles concernant les modalités de gestion des sites internet conçus par SIGI et à destination des clubs et associations qui ne font pas preuve de certains certificats de sécurité requis, en vue de l'utilisation de certains browsers.

Le bourgmestre informe qu'il interviendra directement auprès de la direction du syndicat SIGI pour que ce problème soit réglé de suite.

Fairtrade-Team

Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe si les recettes générées lors de l'activité « op der Sich nom fairen Ee » initié par le Fairtrade-Team, peuvent être prévues pour un don de leur choix.

Le bourgmestre répond qu'il s'agissait d'une activité de la commune et que, par conséquent, le don des recettes devait être voté par le conseil communal quant à son objet et à sa destination.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN informe que le Fairtrade-Team a participé au Forum et que dans ce contexte ils aimeraient demander si les nouvelles acquisitions vestimentaires du personnel communal avec le nouveau logo sont choisies parmi les critères de l'écoresponsabilité et le label Fairtrade.

Le bourgmestre assure que Betzdorf est une commune labelisée Fairtrade et répond qu'un rappel sera fait au service compétent concernant les nouvelles acquisitions. Pour des raisons écoresponsables, la commune va procéder à un changement progressif du nouveau logo et ne jettera pas immédiatement les supports encore utilisables avec l'ancien logo.

Jugendhaus Betzder asbl

Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe s'il a des nouvelles au sujet de la mise en place d'un graffiti à la façade du bâtiment mis à disposition du « Jugendhaus Betzder asbl ».

Le bourgmestre répond qu'il ne s'agit pas d'un graffiti mais d'une enseigne signalétique en forme du logo du « Jugendhaus Betzder asbl » représentant le loup. Il fait un rappel au service compétent pour entamer les travaux.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN informe que la « Jugendhaus Betzder asbl » est très contente de la visibilité sur deux pages qu'elle a eu dans la dernière édition du bulletin communal. D'ailleurs la chronologie des articles fait que le sujet du vandalisme se trouve immédiatement derrière la présentation de la maison

des jeunes. Ils ont exprimé leurs soucis envers ce constat.

Le bourgmestre répond qu'uniquement des raisons de chronologie des événements et une nouvelle structuration des chapitres ont joué un rôle dans l'élaboration du nouveau bulletin communal.

Train miniature

Monsieur Marc BOSSELER demande de plus amples informations concernant la manipulation et la mise en circulation du futur train miniature à Olingen.

Le bourgmestre répond qu'un règlement déterminant les modalités d'exploitation et de manipulation du train miniature sera élaboré et voté dans une des prochaines séances du conseil communal. Il rappelle que le but consiste à faire circuler des trains le plus souvent possible. Il explique qu'il peut s'imaginer qu'une initiation ou formation soit proposée au clubs et associations locaux pour s'approprier aussi la manipulation du train, afin que celui-ci pourrait circuler également lors des nombreux événements à Olingen.

Nouveau look du bulletin communal

Monsieur Hugo DA COSTA donne part du feedback positive quant à la refonte optique du bulletin communal. Il fait la remarque que l'emplacement des rapports des séances communales est trop à la fin, selon son avis.

Le bourgmestre prend note de sa remarque et explique qu'il y a une logique appliquée.

Panneaux digitaux dans les arrêts de bus en temps réel

Monsieur Hugo DA COSTA fait part de son constat qu'à Wecker et à Biwer, les arrêts de bus sont munis de panneaux digitaux montrant l'arrivée du bus en temps réel. Il s'informe des modalités pour en installer à Betzdorf.

Le bourgmestre répond que la commune n'est pas en charge pour installer ces équipements, mais l'Administration des transports publics, et qu'il interviendra auprès de celle-ci pour que ces panneaux soient également installés dans notre commune.

Système Vel'OH

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe sur le planning concernant la mise en œuvre du raccordement au réseau Vel'OH.

Le bourgmestre répond que l'entrevue auprès de l'échevin de la Ville de Luxembourg a eu lieu et qu'on se concerta avec la commune de Junglinster pour entamer les démarches ensemble.

Terrain de tennis

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe si les travaux de réfection des terrains de tennis seront finalisés pour 2025, vue que la nouvelle convention dit que des travaux d'entretien soient assurés par la commune.

Le bourgmestre répond que les rapports sur

l'état actuel des terrains de tennis varient et qu'il relancera les études pour procéder à la réfection.

Bruit d'avion

Monsieur Hugo DA COSTA fait part de son observation que la situation concernant le bruit aviaire est commentée dans les réseaux HOPLR. Il s'informe sur les futures démarches envisagées par la commune.

Le bourgmestre répond que cette année la commission aviaire ne s'est pas encore réunie, mais qu'il relancera cette demande d'entrevue. De même, un article à ce sujet est publié dans le bulletin communal.

Festivités autour la fête nationale

Monsieur Hugo DA COSTA donne un feedback positif quant à l'organisation des festivités autour de la fête nationale.

Le bourgmestre le remercie.

Enquête de satisfaction

Monsieur Claude BODEN s'informe sur les retours quant à l'enquête de satisfaction destinée aux acteurs de l'école fondamentale et de la maison relais. Il fait part de son observation positive que l'entreprise QUEST a bien suivi et entamé la participation des parents et du personnel pédagogique.

Le bourgmestre répond que le taux de participation est effectivement très élevé. 300 sur 510 parents ont répondu au questionnaire, ainsi que 40 élèves. De même 56 sur 73 personnes du corps enseignant ont participé au sondage. Les résultats de l'enquête seront présentés au collège échevinal dans un futur proche.

Panneaux de route

Monsieur Reinhold DAHLEM fait part de son observation que certains panneaux de signalisation routière sont partiellement cachés dans des arbres ou haies.

Le bourgmestre prend note de cette remarque.

Poubelle près de la gare

Monsieur Reinhold DAHLEM demande si la poubelle près de la gare pourrait être remis en place. Il s'avère qu'elle a été enlevée en faveur d'une autre place.

Le bourgmestre prend note de la remarque et marque son accord sur la remise en place de la poubelle.

Incident à Mensdorf

Monsieur Reinhold DAHLEM informe sur les faits d'une chute d'une femme résidente d'un logement communal à Mensdorf et sur la situation défavorable de la serrure de l'immeuble en place. Les agents du CGDIS ont dû ouvrir la porte avec force car la clé de l'autre côté de la porte bloquait l'ouverture.

Le bourgmestre répond que la serrure a déjà été remplacée.